

maints autres pays. Rien n'assure, cependant, que les espèces reproduites seront parmi les variétés recherchées par l'industrie. La majeure partie du bois utilisé au Canada est du bois tendre et, en général, la reproduction de ce bois est passable; mais il y a de vastes territoires où, à la suite du déboisement et de feux répétés, si la forêt n'a pas été détruite de façon permanente, des peuplements de valeur ont été remplacés par d'autres de qualité inférieure.

Plusieurs futaies de repoussis surgies après l'abatage ou le feu renferment maintenant du bois de grosseur marchande et commencent à retenir l'attention. Prévoyant le besoin d'une orientation pratique dans l'administration de ces jeunes forêts accessibles, le Service forestier du Dominion dirige les principaux efforts des diverses stations d'expérimentation forestière vers l'amélioration de la qualité et l'accélération de la croissance de ces jeunes futaies dont la nature a favorisé le pays. Les exploitants eux-mêmes semblent s'intéresser de plus en plus à la perpétuation de leurs ressources forestières et des programmes d'action sont tracés dans ce sens.

Il n'y a pas l'ombre d'un doute que l'introduction de meilleures méthodes d'administration forestière aussi bien que de meilleures mesures de protection peuvent rendre la forêt canadienne plus productive qu'elle ne l'a encore jamais été. Il est vrai, par ailleurs, que les futaies de très grands arbres auxquels il a fallu 300 ans pour atteindre leur taille actuelle tendent à disparaître pour n'être pas remplacées; mais, même si les industries forestières doivent utiliser à l'avenir de plus petites billes que par le passé, une sage administration forestière leur permettra de prendre un essor considérable lorsque les conditions du marché le justifieront.

Les possibilités d'un grand nombre de nos sols forestiers en matière de production, au cours d'une période donnée, de bois utilisable en plus grande quantité que par le passé sont déjà démontrées dans des régions telles que la station d'expérimentation forestière du Dominion à Petawawa (Ont.), et sur certains boisés les mieux administrés des fermes.

Section 5.—Administration forestière

Sous-section 1.—Administration des forêts fédérales et provinciales

En général ce sont les provinces qui possèdent et administrent les ressources forestières du Canada. Le gouvernement fédéral, cependant, voit à l'administration des forêts des parcs nationaux, des stations d'expérimentation forestière et des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

La pratique généralement suivie par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux a été de disposer de la coupe du bois au moyen de licences de coupe, plutôt que par la vente à forfait des terres boisées. Ainsi, l'État garde la propriété du fonds et la maîtrise des opérations d'abatage. Le revenu est prélevé sous forme de droits régaliens ou de coupe (payables soit en une somme ronde, soit en versements à mesure que le bois est abattu); le loyer annuel du terrain et les impôts pour la protection contre les incendies sont perçus annuellement. Le loyer du terrain et les droits régaliens peuvent être ajustés de temps à autre à la discrétion des gouvernements.